



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Debits de boissons

Question écrite n° 9806

#### Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, sur l'absence de formation du personnel des cafés. Dans la réalité, le premier contact des touristes s'établit souvent avec ce type de professionnels. Or, une véritable politique touristique implique qu'un effort particulier soit réalisé sur la qualité de l'accueil qui participe largement à la réputation d'un pays ou d'une ville. C'est pourquoi il est indispensable, dans le cadre de la promotion touristique de notre pays dont les retombées économiques sont énormes, de prévoir un enseignement adapté à la profession de garçon-serveur, de type CAP. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage une telle mesure.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jonemann Alain](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9806

**Rubrique :** Hotellerie et restauration

**Ministère interrogé :** enseignement technique

**Ministère attributaire :** enseignement technique

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 1989, page 841